

Plan stratégique

de coopération environnementale pour 2015 à 2020



cec.org

Le présent Plan stratégique a été approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.



Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
t 514.350.4300 f 514.350.4314
info@cec.org / www.cec.org

Plan stratégique

de coopération environnementale pour 2015 à 2020

Le 15 juillet 2015

A photograph of a large, ancient-looking tree trunk in a forest. The bark is deeply textured and covered in vibrant green moss. The tree is surrounded by other forest elements, including fallen logs and ferns, all also covered in moss. The lighting is soft and diffused, typical of a dense forest.

**L'atténuation des changements climatiques
et l'adaptation à ces changements**

Mission de la CCE

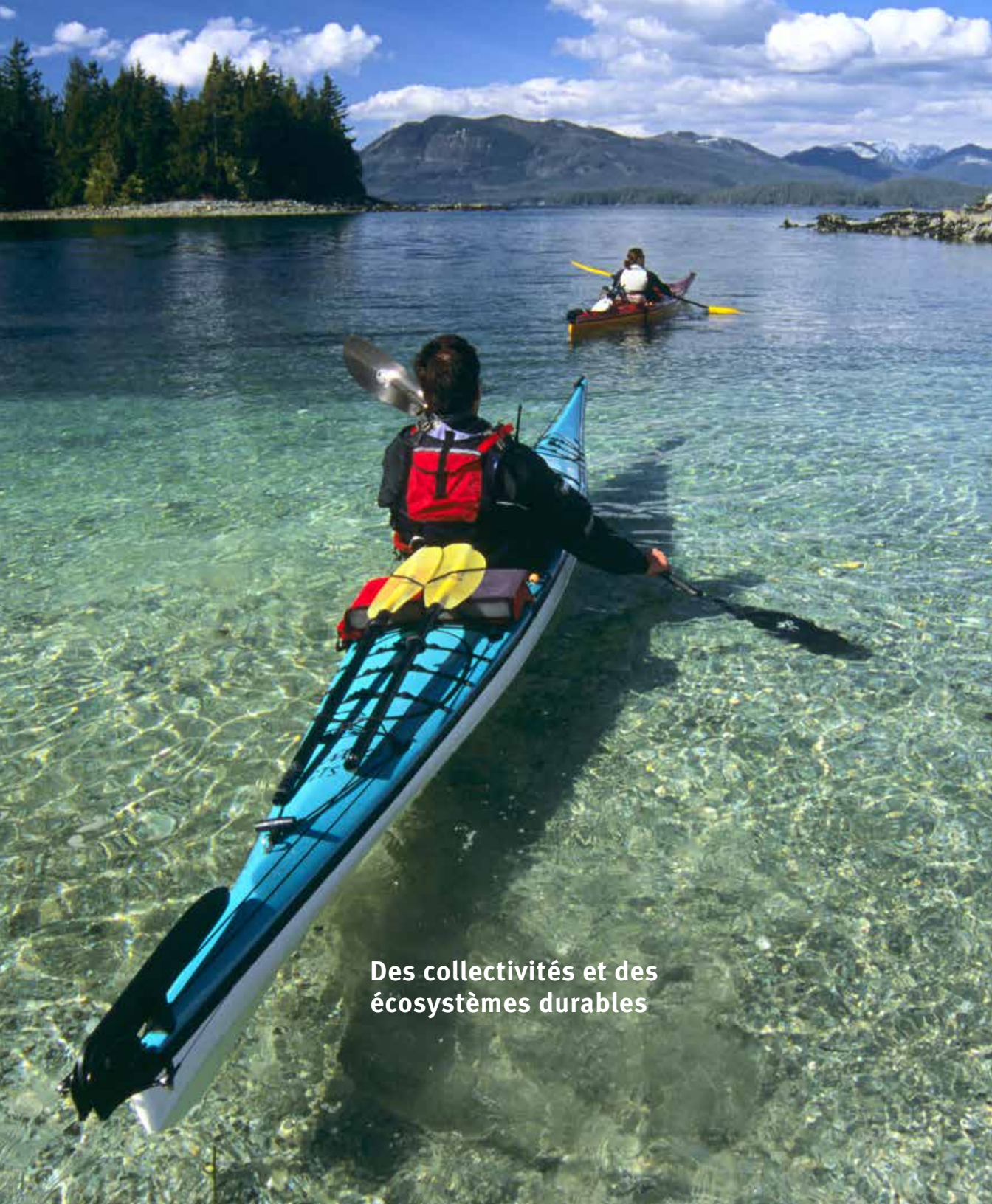
La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

La croissance verte



Table des matières

I. Introduction	1
A. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	1
B. La Commission de coopération environnementale	1
II. L'importance de la coopération nord-américaine par l'entremise de la CCE	3
III. Les priorités de la CCE pour 2015 à 2020	5
A. Les priorités stratégiques	5
1. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements	8
2. La croissance verte	9
3. Des collectivités et des écosystèmes durables	10
B. Les thèmes généraux	11
C. La sensibilisation du public, la participation des intervenants et la communication	11
D. L'évaluation du rendement	13
IV. Conclusion	14



Des collectivités et des écosystèmes durables

Introduction

A. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

L'environnement nord-américain est aussi diversifié que la population qui y réside. Étant donné les montagnes, les déserts, la toundra arctique, les forêts, les prairies, les terres humides, les lacs, les rivières, les fleuves et les côtes qu'ils comprennent, ainsi que les espèces qui y habitent, les écosystèmes complexes de l'Amérique du Nord sont des éléments essentiels à nos modes de vie et à nos cultures, tout autant qu'à notre bien-être et à notre économie.

Lorsque les dirigeants du Canada, du Mexique et des États-Unis ont conclu l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), ils ont mis en place l'un des plus grands blocs commerciaux au monde. En outre, constatant l'importance que revêt la protection d'un environnement des plus diversifiés pour nos collectivités et les générations à venir, ces dirigeants ont également conclu l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE ou l'« Accord ») afin de veiller à ce que l'intensification de l'activité commerciale et économique ne se fasse pas aux dépens de l'environnement.

B. La Commission de coopération environnementale

Fondé sur un éloquent historique de coopération bilatérale entre les trois pays nord-américains en matière d'environnement, l'ANACDE a instauré le premier cadre trilatéral de collaboration aux fins de protection de l'environnement qui favorise la coopération à l'échelle du continent, notamment en ce qui concerne l'application efficace des lois connexes. Grâce à un partenariat unique en son genre, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis (les Parties à l'ANACDE), ainsi que la société civile à l'échelle de l'Amérique du Nord, unissent leurs forces afin d'atteindre des objectifs

environnementaux qui ont une plus grande ampleur que la somme des efforts que déploie chacun d'eux. Quant à la Commission de coopération environnementale (CCE), créée en vertu de l'Accord, elle offre la structure nécessaire pour atteindre ces objectifs.

La CCE comprend le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte (CCPM) dont les activités sont destinées à ce que la collaboration des Parties au sujet de l'environnement soit efficace. Leurs fonctions sont les suivantes :

- ✓ Le Conseil constitue l'organe directeur de la CCE et il est composé d'un ministre ou d'un représentant de niveau équivalent de chaque pays. Il approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre par l'intermédiaire des fonctionnaires et des spécialistes des trois Parties. Il tient en outre une session ordinaire annuelle, dont une partie est publique.
- ✓ Le Secrétariat est chargé de fournir un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil, et ses travaux donnent suite aux priorités que celui-ci établit afin de contribuer aux activités de ses spécialistes.
- ✓ Le CCPM, qui est composé de cinq citoyens de chaque pays, peut formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ou encore relativement à sa mise en œuvre et à son développement ultérieur.

Grâce à ses divers programmes et activités, dont la collaboration entre les gouvernements ainsi que la participation des intervenants et l'information du public, la CCE a jusqu'à présent constitué une tribune unique en vue de s'attaquer aux problèmes environnementaux que connaît le continent.

L'importance de la coopération nord-américaine par l'entremise de la CCE

La mise en œuvre de l'ANACDE au cours des vingt dernières années a permis d'établir un rapprochement sans précédent entre les préoccupations environnementales et le renforcement des relations commerciales auquel l'ALÉNA a donné lieu. La signature de l'ANACDE était destinée à assurer la prise en compte de considérations environnementales et d'efforts de coopération dans la configuration commerciale et économique envisagée en Amérique du Nord. À ce jour, celle-ci continue de bénéficier de cet exceptionnel partenariat aux échelles nationale, continentale et mondiale. L'établissement de la CCE a plus particulièrement procuré les éléments suivants aux trois gouvernements nord-américains :

- Une tribune permettant aux trois ministres de se réunir afin d'examiner des questions environnementales qui touchent les trois pays.
- Une tribune favorisant un renforcement de la coopération à l'égard de questions auxquelles tous trois portent le même intérêt.
- Un modèle de discussions à l'échelle continentale réunissant des spécialistes qui formulent des recommandations, élaborent des outils et des programmes de formation novateurs, et favorisent l'application de pratiques exemplaires.
- Des possibilités d'échanger des informations et de renforcer les capacités afin de s'attaquer à des questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Un cadre propice à l'étude de nouvelles questions ainsi qu'à l'engagement dans de nouveaux domaines scientifiques, qu'il s'agisse du carbone bleu, de l'énergie propre ou des collectivités durables.
- Un moyen de s'attaquer aux problèmes environnementaux et d'y trouver des solutions concrètes, dont l'instauration d'un registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, l'établissement de plans d'action destinés à réduire ou à éliminer l'utilisation de produits chimiques toxiques tels que le lindane, et la constitution d'une plateforme multilingue de formation en ligne sur la gestion des déchets dangereux à l'échelle du continent.

- Un processus qui favorise la présentation, au Secrétariat de la CCE, de communications de citoyens sur des questions environnementales, lequel processus constitue un modèle de transparence et de reddition de comptes pour le public en Amérique du Nord.
- Un organisme hors du commun en Amérique du Nord doté d'un Secrétariat permanent qui dispose d'un personnel à temps plein et d'un budget particulier.

L'environnement représentant un élément essentiel dans les discussions relatives au développement économique et social, la CCE continue de jouer un rôle de premier plan en se penchant régulièrement sur **d'importantes questions commerciales et environnementales** qui lient les trois pays, notamment celles qui se rapportent au transport, aux mouvements transfrontaliers des polluants, au commerce des espèces sauvages et à la gestion des déchets dangereux. Le fait d'aborder ces questions dans un contexte trilatéral permet aux trois gouvernements de constater que de nombreuses préoccupations environnementales n'ont pas de frontières. En outre, les travaux entrepris par l'intermédiaire de la CCE **contribuent aux mesures nationales** et à l'efficacité des gouvernements en réunissant des fonctionnaires qui échangent des compétences, des pratiques exemplaires et des connaissances; renforcent les capacités de chaque pays en vue de trouver des **solutions novatrices alliées à des avancées techniques**; font progresser l'harmonisation des normes environnementales; permettent de connaître les implications pratiques des nouveaux domaines scientifiques.

Dans le cadre d'une coordination pour la protection de l'environnement dans les trois pays, la CCE joue également un rôle clé **en facilitant les discussions et la coopération entre eux**, notamment à l'échelon ministériel, afin de faire valoir des concepts sur de nouveaux enjeux et d'examiner des questions à caractère transnational. En outre, la CCE offre une tribune pour que le **public participe aux activités relatives à l'environnement** et apporte une contribution appréciable dans les collectivités locales et les écosystèmes. Elle s'emploie également à ce que les **buts poursuivis en Amérique du Nord soient en harmonie avec les engagements internationaux** des Parties. Par exemple, le Canada, le Mexique et les États-Unis participent activement à l'élimination des polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat, dont le méthane, le carbone noir et les hydrofluorocarbures (HFC), dans le cadre de la Coalition pour le climat et l'air pur et, plus particulièrement en ce qui concerne les HFC, grâce à des travaux avec des partenaires dans le cadre du Protocole de Montréal. Les trois pays continueront de chercher des possibilités pour que la CCE étende la portée de ces engagements et l'approfondisse dans le contexte nord-américain.



Les priorités de la CCE pour 2015 à 2020

Les vingt dernières années ont donné lieu à une coopération fructueuse des trois pays qui a renforcé leur détermination à la poursuivre pour atteindre leurs objectifs communs. Afin de veiller à ce que cette coopération nord-américaine en matière d'environnement continue de donner des résultats positifs, le Conseil formule des directives et une orientation qui permettent au partenariat trilatéral d'apporter le soutien nécessaire à la CCE afin que ses travaux continuent d'être pertinents et adaptés aux nouvelles réalités, notamment en trouvant des possibilités pour que le CCPM fasse participer le public et le sensibilise.

En juillet 2014, les membres du Conseil se sont réunis afin de célébrer le vingtième anniversaire de mise en œuvre de l'ANACDE et d'orienter le programme de travail de la CCE pour les cinq prochaines années. Ils ont alors annoncé le choix de priorités stratégiques et de trois thèmes généraux auxquels la CCE devra donner suite, et y ont divulgué les paramètres généraux en fonction desquels elle définira ses travaux et les exécutera afin de compléter les importantes activités entreprises par les trois gouvernements sur les plans national et international. Lors de l'annonce de ces priorités, qui cadrent avec les engagements pris par les dirigeants nord-américains en 2014, les membres du Conseil ont également réitéré à quel point la CCE est importante et représente un organisme à valeur ajoutée.

A. Les priorités stratégiques

L'orientation que le Conseil a donnée à ce plan stratégique quinquennal consiste à aborder les questions environnementales qu'il considère comme faisant partie des plus urgentes et auxquelles la CCE devra se consacrer jusqu'en 2020, et ce, dans le cadre d'activités qui se fondent sur les priorités énoncées dans le précédent plan stratégique, dont les suivantes :

- Se consacrer à améliorer les conditions ambiantes dans les collectivités vulnérables en échangeant des informations et en élargissant l'accès à celles-ci, dont l'expansion du système de surveillance de la qualité de l'air AirNow au Mexique.
- Élaborer des lignes directrices afin de concevoir des réseaux d'aires marines protégées qui tiennent compte des effets des changements climatiques.

- Renforcer l'application des lois de l'environnement afin d'améliorer la gestion des déchets électroniques et des batteries au plomb usées, et échanger des informations sur le commerce illicite d'espèces sauvages.
- Améliorer la comparabilité des données relatives aux changements climatiques.
- Travailler avec le secteur privé en vue d'améliorer la performance environnementale dans les secteurs de la construction écologique et du transport, et de réduire les émissions attribuables au transport maritime.

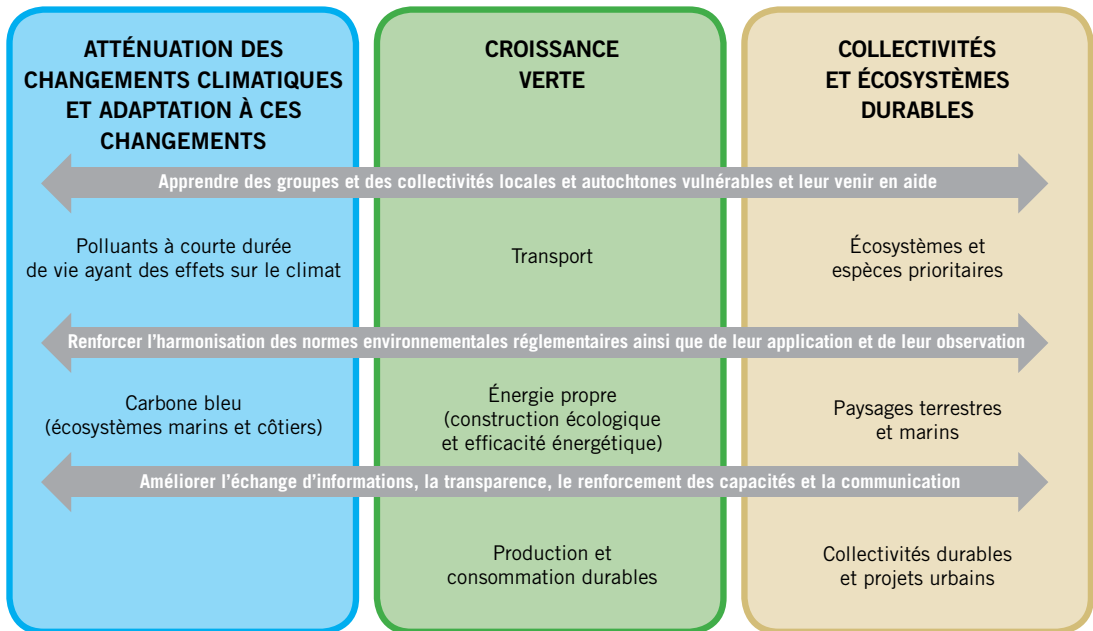
Les nouvelles priorités continuent de représenter les défis environnementaux qui réclament des interventions coordonnées sur les plans continental et international. Le Conseil a cautionné une nouvelle orientation en fonction de thèmes généraux qui cadrent avec les priorités stratégiques, tout en tenant compte des défis locaux, continentaux et mondiaux, des nouveaux enjeux et des buts communs aux trois pays, ainsi que de la contribution des intervenants. Les priorités du présent Plan stratégique pour 2015 à 2020 sont les suivantes :

- **L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements**
- **La croissance verte**
- **Des collectivités et des écosystèmes durables**

Chacune de ces priorités comprend les objectifs à atteindre au cours des cinq prochaines années et se fonde sur de récents projets consistant à renforcer la coopération des trois pays pour pouvoir s'attaquer aux changements climatiques, soutenir la croissance verte, et échanger des connaissances afin d'évaluer, d'améliorer et de restaurer les collectivités et les écosystèmes.

Ces priorités illustrent également le soutien qu'apporte la CCE à des méthodes novatrices de compilation de connaissances sur l'environnement. De 2015 à 2020, cela consistera à tirer parti des connaissances des collectivités locales et autochtones, et de les aider à prendre des décisions efficaces en matière de gestion de l'environnement.

Commission de coopération environnementale
Priorités stratégiques et thèmes généraux, 2015–2020



1. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Comme cela est mentionné précédemment, le Conseil est conscient des défis environnementaux que présentent les changements climatiques aux échelles locale, continentale et mondiale, étant donné que ces changements ont de nombreux effets aussi évidents que néfastes, notamment sur les collectivités et les écosystèmes vulnérables. En outre, du fait que les conditions climatiques extrêmes multiplient les dommages économiques en Amérique du Nord, il est important de s'attaquer aux changements climatiques en prenant des mesures qui visent à atténuer ces changements et à s'y adapter.

Tenant compte des effets continus des changements climatiques, le présent Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020 consiste, entre autres, à trouver de telles mesures, car elles permettront de renforcer les efforts nationaux des Parties, de contribuer à l'application de leurs engagements internationaux, et de soutenir des travaux dans de nouveaux domaines scientifiques. Désireux de donner les meilleures suites aux préoccupations en matière d'adaptation, concurremment aux mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les trois gouvernements nord-américains continueront d'agir sur les plans national et international afin de contribuer à réduire les émissions qui provoquent les changements climatiques, tout en recourant à la CCE afin de mieux se préparer à ceux à venir et de s'y adapter.

Les objectifs des travaux entrepris dans le cadre de cette priorité stratégique consistent à minimiser les menaces que présentent les changements climatiques en entreprenant des activités de planification et d'application de mesures visant à les atténuer et à s'y adapter, et ce, afin de protéger la santé humaine et l'environnement des effets de ces changements.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- **Élaborer, comparer et exécuter des activités d'atténuation des émissions de GES qui sont en accord avec les engagements internationaux.**
- **Appliquer des protocoles destinés à réduire les émissions de polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat, dont le carbone noir et le méthane, dans d'importants domaines tels que la gestion des déchets, la production alimentaire et le transport.**
- **Renforcer les capacités d'adaptation des populations vulnérables aux effets néfastes que les conditions climatiques extrêmes ont sur la salubrité de l'environnement.**
- **Améliorer les connaissances scientifiques afin de conserver et de restaurer le carbone bleu dans les milieux côtiers et marins.**

2. La croissance verte

Malgré un certain nombre de définitions, la « croissance verte » représente une croissance économique qui favorise la viabilité de l'environnement, mais le fait de promouvoir une telle croissance doit tenir compte des éléments qui peuvent la faciliter et l'entraver. Par exemple, à mesure que l'on réduit ou modifie l'utilisation des ressources naturelles, ou que l'on minimise les déchets ou conçoit de nouveaux produits ou services respectueux de l'environnement, la demande à leur égard pourrait augmenter (croissance économique éventuelle), tout en diminuant la pression exercée sur les ressources naturelles, ce qui pourrait donner la possibilité de mettre au point des modèles de développement plus durable. Par ailleurs, la mauvaise gestion de ces ressources pourrait présenter des risques pour la croissance économique, compte tenu d'une pression incontrôlable sur différents segments de l'économie mondiale.

Grâce à la CCE, les trois pays continueront de favoriser l'innovation en matière de croissance verte, afin d'encourager un développement économique qui respecte l'environnement et renforce la compétitivité dans des secteurs importants en Amérique du Nord, dont le transport, car l'amélioration de l'efficacité énergétique pourrait diminuer de moitié l'augmentation de la demande mondiale en énergie envisagée d'ici 2035.

Les objectifs des travaux cadrant avec cette priorité stratégique consistent à trouver des moyens de réduire les émissions provenant du secteur du transport, d'offrir des choix de systèmes de gestion permettant d'examiner de nouvelles techniques plus écologiques en matière d'énergie, d'étudier des solutions de rechange en vue de réduire et de recycler les déchets, dont le réacheminement des déchets organiques dirigés jusque-là vers les lieux d'enfouissement, et de favoriser l'accroissement de l'efficacité énergétique tout en élaborant des moyens d'information et des outils qui favorisent la consommation et la production durables.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- **Instaurer des pratiques exemplaires qui favorisent des techniques et des mesures novatrices afin que le transport soit plus écologique et plus efficace, notamment en constituant une zone de contrôle des émissions pour le transport maritime à l'échelle de l'Amérique du Nord.**
- **Promouvoir et échanger des pratiques favorisant une amélioration de l'efficacité énergétique parmi les principaux intervenants.**
- **Améliorer la gestion et l'utilisation responsables des substances chimiques dans les produits.**
- **Augmenter la fiabilité des données sur le commerce des produits qui contiennent des substances régies par les lois de l'environnement.**

3. Des collectivités et des écosystèmes durables

Le bien-être environnemental et économique des citoyens nord-américains tient à la salubrité des collectivités et des écosystèmes. Les Parties à l'ANACDE collaboreront, par l'entremise de la CCE, afin de soutenir les activités qui assureront la sécurité des collectivités et des écosystèmes, et consisteront à élaborer des stratégies d'évaluation et de gestion des risques visant l'ensemble des facteurs de stress dans les écosystèmes tout en protégeant la santé humaine. Il est primordial de prévenir la pollution avant qu'elle ne se produise, et si ce n'est pas possible, de diminuer la toxicité et la masse de déchets tout en intensifiant leur recyclage.

En atteignant les objectifs de viabilité des collectivités et des écosystèmes grâce à la prévention de la pollution, à la gestion des risques et aux stratégies d'assainissement, notamment dans le cadre de projets en zone urbaine, le Conseil désire encourager la conception innovatrice et l'application de techniques de pointe pouvant stimuler les économies locales et réduire l'exposition aux substances toxiques. De tels efforts peuvent susciter une diminution des coûts des soins de santé, dont le traitement des maladies respiratoires telles que l'asthme. La diminution de la masse de déchets et de leur toxicité, de même que le recours accru aux organismes génétiquement modifiés, peut prévenir la contamination de l'eau et du sol ainsi que la perte d'espèces sauvages, et augmenter la valeur récréative de l'environnement naturel.

Les objectifs des travaux envisagés dans l'application de cette priorité stratégique consistent à poursuivre les activités destinées à améliorer et à restaurer l'intégrité des écosystèmes et des paysages terrestres et marins, à conserver les espèces prioritaires, et à améliorer les milieux ruraux et urbains en travaillant en étroite collaboration avec les collectivités.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- **Soutenir la constitution de réseaux de collaboration, notamment parmi les collectivités locales et autochtones, afin d'échanger des connaissances écologiques traditionnelles et l'expérience acquise.**
- **Prendre des mesures de conservation en vue de protéger et de restaurer les écosystèmes et les espèces qui suscitent des préoccupations communes.**
- **Coordonner les processus de gestion et relever des pratiques bénéfiques à l'échelle locale ainsi qu'à celle des paysages terrestres et marins.**
- **Renforcer la sensibilisation, la participation et les capacités des collectivités dans les zones rurales et urbaines en ce qui a trait à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles.**

B. Les thèmes généraux

Le Conseil a également convenu d'intégrer au présent Plan stratégique des thèmes généraux qui illustrent des questions connexes aux priorités stratégiques de la CCE et qui orienteront beaucoup mieux ses travaux. Ces thèmes généraux permettent également d'établir des liens entre les activités des programmes, de rendre la CCE plus à même de sensibiliser les principaux intervenants et de faire valoir l'importance de la coopération continentale à l'égard des questions environnementales. Ces thèmes sont les suivants :

- Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide.
- Renforcer l'harmonisation des normes environnementales réglementaires ainsi que de leur application et de leur observation.
- Améliorer l'échange d'informations, la transparence, le renforcement des capacités et la communication.

Ces thèmes généraux constituent des outils d'une importance déterminante en vue d'aider les trois pays à donner suite aux priorités stratégiques et à atteindre les objectifs qu'a fixés le Conseil. Pour la première fois, les connaissances écologiques traditionnelles et locales seront intégrées, le cas échéant, à des projets de la CCE. En outre, en harmonisant les normes environnementales réglementaires, les trois pays collaboreront au renforcement de l'application des lois de l'environnement. En dernier lieu, la CCE continuera de recourir à de nouvelles techniques et plateformes afin de recueillir, d'échanger et de diffuser des informations découlant de cet effort collectif. Durant les cinq ans d'application de ce plan stratégique, la CCE appliquera ces thèmes dans le cadre de ses projets ainsi que dans celui de ses activités destinées à sensibiliser le public et à susciter la participation des intervenants.

C. La sensibilisation du public, la participation des intervenants et la communication

Des efforts seront déployés afin de sensibiliser davantage le public aux réalisations de la CCE et de renforcer sa participation aux activités en cours. À cet égard, le Conseil a chargé la CCE d'améliorer et d'élargir la portée de ses activités stratégiques en matière de communication, plus particulièrement dans le but de faire savoir qu'elle constitue une tribune qui offre aux Parties et aux intervenants, à la société civile, aux collectivités, aux établissements d'enseignement et au secteur privé un éventail de possibilités (p. ex., les réunions du CCPM et des comités consultatifs nationaux, les tribunes publiques, les sessions du Conseil et les webinaires) afin **d'échanger des idées et de collaborer à l'égard des questions qui ont trait à l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.**

La sensibilisation des intervenants consistera à leur faire mieux connaître l'importance que revêt la CCE dans chaque pays et à l'échelle du continent aux fins du renforcement de l'intendance de l'environnement, tout en les incitant à la soutenir dans le rôle qu'elle joue afin de promouvoir de nouveaux domaines des sciences de l'environnement.

Cela comprend le renforcement de la participation des guides d'opinion ainsi que du grand public dans le cadre des activités de sensibilisation que mène le CCPM, afin de faire valoir la transparence et le bien-fondé des travaux de la CCE, et de faire ainsi progresser ses projets et contribuer à étoffer la base de connaissances sur les questions environnementales qui touchent l'Amérique du Nord. La CCE continuera de collaborer avec les principaux intervenants en vue de donner une plus grande incidence aux activités intergouvernementales et aux projets communautaires.

Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

En promouvant la notion de partage des responsabilités et de l'intendance à l'égard de l'environnement, les partenariats avec les intervenants et le public représentent un élément à part entière du plan stratégique à long terme que cautionne le Conseil. Les projets trinationaux trouvent un complément grâce aux subventions versées aux projets communautaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement. Le Conseil a instauré ce programme de subvention en 2009 afin que les collectivités puissent relever les défis environnementaux auxquels elles sont confrontées. Depuis lors, une série de ces projets a donné des résultats et des avantages concrets relativement à un éventail de questions dans les trois pays. À titre d'exemple, on peut citer les projets :

- *Sol not Coal* (Privilégier le soleil au détriment du charbon), dans le nord de l'État du Nouveau-Mexique aux États-Unis, qui consiste à mettre en place quatre projets de production d'énergie solaire pour des organismes sans but lucratif.
- *Escuela del Agua* (L'école de l'eau), dans l'État de Mexico, qui consiste à collaborer avec des familles afin de les inciter à utiliser un système de purification de l'eau des plus simples pour irriguer leur jardin.
- *Adopt a Rancher* (Adoptez un propriétaire de ranch), au Canada, qui consiste à sensibiliser les étudiants, les enseignants et le milieu scolaire au précieux rôle que l'élevage peut jouer en préservant les écosystèmes de prairies naturelles.

Les communications sur les questions d'application

La CCE continuera de **mieux faire connaître le processus relatif aux communications sur les questions d'application**, lequel permet aux citoyens nord-américains d'exprimer leurs préoccupations quant à l'efficacité de l'application des lois de l'environnement. Les Parties ont chargé le Secrétariat d'élargir l'accès du public aux dossiers factuels constitués, le cas échéant, à la suite de ces communications, en faisant en sorte qu'ils soient plus concis, en délaissant le

style juridique, et en facilitant en général leur lecture et leur compréhension par les personnes qui ne sont pas des juristes. Le Secrétariat concevra des diaporamas en PowerPoint afin que le public comprenne mieux en quoi consiste ce processus relatif aux communications, et il élargira également la portée de ses activités de sensibilisation à l'échelle de l'Amérique du Nord.

D. L'évaluation du rendement

Le Conseil s'étant engagé à évaluer et à faire efficacement connaître les réalisations de la CCE aux gouvernements et aux citoyens d'Amérique du Nord, cette démarche consiste à montrer les progrès que celle-ci accomplit relativement aux buts et aux objectifs environnementaux visant l'ensemble du continent, ainsi qu'à exposer de quelle manière ces réalisations ont donné suite à leurs engagements sur les plans national et international. Le Conseil a par ailleurs chargé le Secrétariat de renforcer ses capacités d'évaluation du rendement.

Le présent Plan stratégique jette les bases d'un cadre d'évaluation du rendement de la CCE en mettant en place un processus qui permet d'évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les buts et les objectifs de chaque priorité stratégique tout en abordant les trois thèmes généraux. Les trois pays entreprendront diverses activités dans le cadre de chaque priorité stratégique, tel que l'énonce le présent Plan, et mettront en place, en fonction des plans opérationnels biennaux, une série de projets qui donneront des résultats concrets.

La réussite des projets est essentielle pour donner suite aux priorités stratégiques qu'a établies le Conseil. Afin de rendre compte des progrès accomplis par rapport aux buts et objectifs quinquennaux qu'énonce le Plan, l'évaluation du rendement de chaque projet donne lieu à l'établissement d'un rapport tous les deux ans, lors de l'achèvement du projet. Cette évaluation est menée en fonction d'objectifs et de périodes de reddition de comptes précis pour chaque projet en recourant aux critères SMART (stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps). Ces évaluations visent les résultats à long terme des projets, à savoir à leur achèvement, ce qui permet de garantir la réussite de diverses activités et de contribuer à l'application des priorités stratégiques.

Le cadre d'évaluation du rendement de la CCE permet de veiller à ce que les évaluations à l'égard de chaque projet du programme de travail trilatéral soient menées de façon coordonnée et contribuent à atteindre les buts et objectifs en rapport avec chaque priorité et thème général du présent Plan stratégique approuvés par le Conseil. Ces évaluations relatives aux buts et objectifs pour 2015 à 2020 donneront lieu à l'établissement d'un rapport tous les deux ans ainsi qu'au terme du Plan stratégique.

Un tel processus est également en place pour évaluer le rendement général de la CCE, dont celui de l'Unité des communications sur les questions d'application, du programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, ainsi que des activités relatives à la sensibilisation, aux publications et à l'administration. Les résultats de ces évaluations figureront dans les rapports annuels et les autres documents d'information.

IV.

Conclusion

Le Plan stratégique pour 2015 à 2020 constitue le renouvellement d'un engagement de la part des trois Parties à l'ANACDE qui consiste à conserver, à protéger et à améliorer l'environnement nord-américain en offrant à la CCE les ressources, les compétences et l'orientation dont elle a besoin à cette fin au cours des cinq prochaines années.

Le déploiement de ces nouveaux efforts permettra aux trois pays de poursuivre leurs travaux concertés et d'apporter un complément à leurs activités sur les plans national et international, ce à quoi ils se sont engagés il y a maintenant plus de vingt ans au profit des citoyens et de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Les priorités de la CCE pour 2015 à 2020



1. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

2. La croissance verte



3. Des collectivités et des écosystèmes durables



Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
t 514.350.4300 f 514.350.4314
info@cec.org / www.cec.org